

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 29 mars 2017, à 17 h 34, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :
Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
France HAMEL
Myriam RÉGNIER
Dominique TANGUAY
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

Est absente : Anne CORRIVEAU

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 17-21

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

M^{me} Judith Gagnon, présidente de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Québec, dépose une lettre adressée à M. Rémy Normand en date du 29 mars 2017.

M. Olivier Collomb d'Eyramès dépose un document intitulé « Accessibilité du Web : de la standardisation à l'utilisabilité – Rapport des tests d'utilisabilité ».

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 février 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-22

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 22 février 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 mars 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-23

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 16 mars 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dossiers soumis au conseil d'administration

DG-2017-004 Nomination de membres au comité gouvernance, au comité d'audit, au comité patrimoine, financement et risques et au comité ressources humaines

CONSIDÉRANT que le 28 mai 2014, par sa résolution n° 14-84, le conseil d'administration du RTC adoptait la charte du comité patrimoine, financement et risques;

CONSIDÉRANT que le 28 mai 2014, par sa résolution n° 14-85, le conseil d'administration du RTC adoptait la charte du comité ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le 28 mai 2014, par sa résolution n° 14-86, le conseil d'administration du RTC adoptait la charte du comité gouvernance;

CONSIDÉRANT que le 28 mai 2014, par sa résolution n° 14-87, le conseil d'administration du RTC adoptait la charte du comité d'audit;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du départ d'un membre du conseil d'administration, lequel siégeait au sein des quatre comités précités, le RTC désire procéder à la nomination de nouvelles personnes en remplacement ce membre;

Résolution 17-24

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu :

- *de nommer M^{me} Anne Corriveau, membre du conseil d'administration, pour siéger au sein du comité gouvernance;*
- *de nommer M^{me} Dominique Tanguay, membre du conseil d'administration, pour siéger au sein du comité d'audit;*
- *de nommer M^{me} Dominique Tanguay, membre du conseil d'administration, pour siéger au sein du comité patrimoine, financement et risques;*
- *de nommer M^{me} Dominique Tanguay, membre du conseil d'administration, pour siéger au sein du comité ressources humaines.*

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-005 Dépôt du rapport financier, incluant le rapport du vérificateur général et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016

CONSIDÉRANT les articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ;

Résolution 17-25

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu de prendre acte du dépôt du rapport financier, incluant le rapport du vérificateur général et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, et de le produire sur les formulaires fournis, le cas échéant, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document

n° DSA-2017-005 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-007 Autorisation de dépenses – services professionnels

Résolution 17-26

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'autoriser une dépense pour l'obtention de services professionnels pour la réalisation de divers mandats de révision de processus et la gestion du changement, pour une période de trois (3) ans, au montant de 250 000 \$, plus les taxes applicables, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

DP-2017-002 Adoption du règlement n° 337 concernant le réaménagement de l'atelier de maintenance

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 65,3 M\$ sur 3 ans pour le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser des travaux de réfection majeure à l'atelier de maintenance, construit il y a trente (30) ans (le « Projet »);

CONSIDÉRANT les exigences spécifiques pour l'entretien des autobus hybrides et des midibus (30 pieds);

CONSIDÉRANT qu'un programme fonctionnel et technique a été réalisé afin d'optimiser les principaux paramètres des ateliers;

CONSIDÉRANT que les sommes requises, pour le Projet, sont incluses au programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019;

Résolution 17-27

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'adopter le règlement n° 337 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 7 500 000 \$ concernant le réaménagement de l'atelier de maintenance, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DP-2017-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DP-2017-003 Adoption du règlement n° 341 concernant le remplacement des infrastructures et des équipements de radiocommunication

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 65,3 M\$ sur 3 ans pour le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que l'infrastructure radiophonique du RTC est opérée à même les réseaux mis en place par la Ville de Québec et que cette dernière travaille présentement un projet de remplacement de cette infrastructure qui impactera le mode de fonctionnement du RTC;

CONSIDÉRANT que le RTC envisage de poursuivre son partenariat avec la Ville de Québec afin de mutualiser les coûts d'implantation et d'entretien du réseau de radiocommunication et ainsi d'être en mesure de générer une économie d'échelle;

CONSIDÉRANT que le fonctionnement de l'équipement de radiocommunication est considéré comme nécessaire à l'exploitation du réseau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement des infrastructures et des équipements de radiocommunication (les « Projets »);

CONSIDÉRANT que les sommes requises sont incluses au programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019;

Résolution 17-28

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'adopter le règlement n° 341 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 3 157 000 \$ concernant le remplacement des infrastructures et des équipements de radiocommunication, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DP-2017-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DOP-2017-001 Adoption du règlement n° 342 concernant divers projets de maintien d'infrastructures et d'équipements

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 65,3 M\$ sur 3 ans pour le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que les infrastructures et les équipements visés au règlement d'emprunt ont atteint leur durée de vie utile et qu'il y a lieu de procéder à des travaux de maintien (les « Projets »);

CONSIDÉRANT que les sommes requises, pour les Projets, sont incluses au programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019;

Résolution 17-29

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'adopter le règlement n° 342 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 534 000 \$ concernant divers projets de maintien d'infrastructures et d'équipements, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DOP-2017-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DOP-2017-002 Adoption du règlement n° 343 concernant divers projets de maintien d'infrastructures et d'équipements

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 65,3 M\$ sur 3 ans pour le maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que les infrastructures et les équipements visés au règlement d'emprunt ont atteint leur durée de vie utile et qu'il y a lieu de procéder à des travaux de maintien (les « Projets »);

CONSIDÉRANT que les sommes requises, pour les Projets, sont incluses au programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019;

Résolution 17-30

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'adopter le règlement n^o 343 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 2 069 000 \$ concernant divers projets de maintien d'infrastructures et d'équipement, le tout, tel que détaillé en annexe du document n^o DOP-2017-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M^{me} Marie France Trudel informe les gens qu'il y aura des séances d'information concernant les améliorations de service 2017 :

Le mercredi 5 avril 2017, de 14 h à 20 h, à Beauport, à l'Hôtel Ambassadeur - 3401, boulevard Sainte-Anne;

Le jeudi 6 avril 2017, de 14 h à 20 h, au centre-ville, au Palais Montcalm - 995, place D'Youville;

Toutes les informations concernant ces séances sont sur le site Internet du RTC.

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18 h 46.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale